Monsieur le Président de la République française,

Palais de l’Elysée

55, Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

France

Monsieur le Président,

Trois ans après l’Opération *Bordure protectrice* menée par l’armée israélienne à Gaza, les milliers de victimes palestiniennes demeurent confrontées à un mur d’impunité. En 2016, la famille Shuheibar, soutenue par l’ACAT, a porté plainte en France contre l’entreprise Exxelia Technologies, pour son implication dans le meurtre de trois de ses enfants dans un bombardement israélien. Des centaines d’autres familles gazaouies ayant vécu le même drame n’ont pas eu cette opportunité.

Dans le souci de promouvoir une paix stable ancrée dans la justice, je vous demande de respecter les engagements de la France au titre de l’article 1 des Conventions de Genève en :

* Suspendant toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël jusqu’à ce que ce dernier présente des garanties sérieuses de non-répétition des crimes de guerre ;
* Conditionnant effectivement la coopération multisectorielle dans le cadre de l’Union européenne à la réparation sérieuse des victimes palestiniennes.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.